

Bulletin d'inscription 2023/2024

A remettre impérativement avant le 31/10/2023

1) <u>Identi</u>	<u>té</u> □ Réinscription (merci de tout remplir)
	Homme
Nom	
Prénom	
Adresse	
Né(e) le	/ Age
Téléphone	
E-mail	
2) <u>Niveau</u>	
□ Débutant	☐ Plongeur
Licence FFES	SSM//
<u>Niveau</u> □	
	PE m
Encadremen	nt □ Initiateur □ N4 □ N5 □ MF1 □ MF2
<u>Autres</u>	□ TIV □ RIFAP □
Nombre de _l	plongées
3) <u>Urgences</u>	
Contact	
Lien de parenté	
•	
Téléphone	
Téléphone	;



seine 77 &marne LE DÉPARTEMENT

4) Engagement	
réglementation en vigueur (accès aux	ent intérieur de l'ASSAB, les normes fédérales et la sites et divers textes régissant les activités subaqua- u serai à même de connaître lors de la pratique de
☐ Je ne souhaite pas communiquer m	nes coordonnées aux autres membres du club.
☐ Je n'autorise pas l'ASSAB à insérer ı	ma photo dans le logiciel de gestion du club.
5) Cotisation (voir annexe) O Un chèque	6) <u>Autorisation parentale</u> Je soussigné
·	-
O Deux chèques O Virement bancaire	père, mère ou tuteur*, autorise mon fils/ma fille*, à participer aux activités de l'ASSAB, tant
☐ Attestation de règlement	en milieu artificiel qu'en milieu naturel et donne mon accord pour toute hospitalisation, interven-
Ma remise %	tion médicale ou chirurgicale en cas d'urgence ou
Cotisation€	en cas d'accident.
Licence€	Fait à,
Assurance(1)	le
Caution badge€	Signature
€ ⁽²⁾	
Total =€	
(1) assurance facultative choisie (2) moins la prise en charge par l'ASSAB	* Rayer la mention inutile.
7) Inscription	Je, soussigné
Je fournis les documents suivants :	m'inscris à l'ASSAB pour la saison 2023/2024.
☐ Copie du certificat médical d'aptitude	Fait à
□ Une photo d'identité	le
□ Un ou deux chèques de règlement	Signature
☐ Copie des cartes de niveaux	
☐ Cette fiche remplie et signée	1







Souhaits 2023/2024

Nom		
Prénom		
Passer un niveau de plongeur	Passer un niveau de plongeur Passer un niveau d'encadrement	
□ N1	☐ E1 Initiateur (N2, 12 plongées en autonomie)	
□ Le lundi □ Le jeudi	□ N4 (N3)	
□ N2 (N1, +20 plongées)	□ E3 MF1 (E2)	
□ N3 (N2, +50 plongées*)		
□ Nitrox (N1)		\leq
□ Nitrox confirmé (Nitrox, N2)	<u>Encadrer</u>	
☐ RIFAP (obligatoire passage N3)	□ Baptêmes (E1)	
	☐ Directeur de bassin (E1)	
	☐ Prépa N1 (E1)	
Activités aquatiques en piscine	☐ Prépa N2 / N3 (E2)	
□ Palmage	☐ Nage avec palme	
☐ Initiation photo	☐ Apnée (IE1)	
□ Apnée	☐ Le lundi ☐ Le jeud	i
Suivre les cours de Biologie mari	ne □ N1 / N2 en sortie club (E2)	
☐ N1 bio (N2 plongée)	☐ Cours biologie (FB1)	
,		

Vie du club

- ☐ Participer au Bureau
- \square Passer la formation TIV



Annexes 2023/2024

Cotisation ASSAB

La cotisation est de **200€** pour la saison. Une remise peut être appliquée selon le barème ci-dessous. Les remises ne sont pas cumulables hors bonus d'encadrement. <u>Toute interruption de réinscription</u> d'un an ou plus remet l'ancienneté à zéro.

Critère	Remise	Cotisation
Année 1 ou 2	0%	200€
Année 3 ou 4	20%	160€
Année 5 ou 6	30%	140€
Année 7 ou 8	40%	120€
Année 9 et plus	50%	100€
Membre d'honneur	80%	40€
Moins de 16 ans	50%	100€
Enfant à charge d'un adhérent	50%	100€

Bonus d'ancienneté pour les moniteurs en activité à l'ASSAB	
E1/N4	2 ans
E2	4 ans
E3 et +	8 ans

E1 en année 3 = 5 ans d'ancienneté = 30% E3 en année 2 = 8 ans d'ancienneté = 50%

Certificat médical

Même si la réglementation ne nécessite que le certificat d'un médecin généraliste pour le niveau 1, dans votre intérêt, nous vous recommandons un examen abouti chez un médecin du sport ou un médecin fédéral afin de vérifier les non contre-indications avec la pratique de la plongée.

Certificat médical fédéral

Le certificat médical, la photo, les cartes de niveaux et le bulletin d'inscription doivent être retournés en format papier.

Licence FFESSM

Critère	Tarif
Adulte (+ 16 ans)	45,80€
Jeune (de 12 à 16 ans)	28,70€

Assurance facultative

Critère	Tarif
Piscine	12,50€
Loisir 1	22,00€
Loisir 1 Top	42,50€
Loisir 2	27,00€
Loisir 2 Top	53,75€
Loisir 3	45.50€
Loisir 3 Top	88.75€

Badge

Une caution de **20€** est encaissée contre un badge d'accès à la piscine. La caution est remboursée à la restitution définitive du badge.

<u>Règlement</u>

Chèques à l'ordre de ASSAB

La cotisation peut être réglée en une ou deux fois par chèque (mais pas la licence ni l'assurance payables à l'inscription). Le 1er chèque est encaissé à l'inscription, le second en janvier.

Code Banque 10107	Code guichet 00360	Code BIC BREDFRPPXXX
Numéro de compte 00131436984	Clé 52	

Domiciliation

BRED FONTAINEBLEAU AVON

Numéro de compte bancaire international: FR76 1010 7003 6000 1314 3698 452



Avantages 2023/2024

Accès piscine

Accès gratuit à la piscine de la faisanderie pendant nos créneaux horaires :

- Lundi de 19h45 à 22h30
- Jeudi de 19h45 à 22h30

Utilisation du matériel

Le petit matériel (palmes, masque, tuba) est prêté gratuitement aux membres du club.

Le matériel (bloc, détendeur, gilet) est prêté gratuitement aux membres à la piscine et lors des sorties club.

Pour une utilisation privée, les détendeurs et les gilets sont loués au tarif unitaire de 10€ <u>par se</u>maine pour une durée maximale de 3 semaines.

Subvention aux passages de niveau 1

Une remise de **100**€ sur un voyage organisé par le club pour les « premières bulles » de l'année de licence est allouée aux membres validant leur niveau 1 délivré à l'ASSAB.

Subvention aux passages de qualifications techniques

Le club prend en charge :

- La formation TIV,
- La formation initiale et l'examen final du diplôme « Initiateur »,
- Le passage du niveau 4 à condition d'être disponible pour le club les 3 années suivant le diplôme (remboursement d'un tiers du coût hors déplacement pendant 3 ans après accord du comité directeur).

Subvention à l'encadrement

Les membres d'honneur ayant un rôle d'encadrement actif sont dispensés de cotation.

L'ASSAB prend en charge l'assurance **Piscine** des encadrants actifs durant la saison :

- N4, MF1, MF2 s'ils forment en piscine/fosse ou encadrent en sortie club,
- Initiateurs donnant des cours en piscine ou réalisant des baptêmes régulièrement.

En sortie club, l'ASSAB prend en charge dans la limite de 700€ :

- l'encadrement « enseignement » (passage de niveaux) : 100% du prix des plongées + 200€,
- l'encadrement « exploration » (plongeurs non autonomes) : 100% du prix des plongées.

Un reçu fiscal est disponible (E1 et plus) pour chaque séance de cours ou de direction de bassin (Don aux œuvres).

Entretien des blocs

Les membres bénévoles réalisant les TIV annuels font gratuitement l'entretien des blocs personnels enregistrés au club. Les réépreuves restent à charge des propriétaires.